



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 28 MARS 2013

SPECIAL N ° 18 - MARS 2013

SOMMAIRE

DIRECCTE

DIRECCTE 11

Arrêté N °2013081-0023 - Arrêté modifiant l'arrêté n ° 2013081-0022 portant subdélégation de signature de madame Christine Calmels, responsable de l'Unité Territoriale de l'Aude, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc- Roussillon dans le cadre de son pouvoir propre de supérieur hiérarchique direct des agents chargés des actions d'inspection de la législation du travail

..... 1



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

ARRETE N° 2013081-23
MODIFIANT L'ARRETE N° 2013081-0022

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE de Madame Christine CALMELS, responsable de l'unité territoriale de l'Aude, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon dans le cadre de son pouvoir propre de supérieur hiérarchique direct des agents chargés des actions d'inspection de la législation du travail

**LE RESPONSABLE DE L'UNITE TERRITORIALE DE L'AUDE
DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE
LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Vu la décision du 1^{er} février 2013 de Monsieur Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux agents placés sous son autorité ;

ARRETE :

Article 1er : Le responsable d'unité territoriale subdélègue sa signature, dans le cadre de son pouvoir propre de supérieur hiérarchique direct des agents chargés des actions d'inspection de la législation du travail pour :

- A) La conduite des entretiens professionnels, l'établissement et la signature des comptes rendus d'entretien professionnel.
- B) Les décisions de propositions de promotions, d'avancements, d'indemnités ;
- C) Les avis sur les demandes de mutation.

Article 2 : Subdélégation de signature permanente est donnée à l'effet de signer, pour le responsable d'unité territoriale, dans le ressort géographique de l'unité territoriale de l'AUDE, les décisions visées à l'article 1 A à :

- Monsieur Claude NAUDAN, directeur adjoint du travail, chargé du pôle Travail.

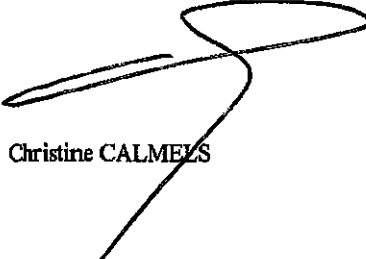
Article 3: La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

« Pour le Directeur régional,
et par subdélégation,
Pour le responsable d'unité territoriale,
et par subdélégation,
le...»

Article 4 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le responsable d'unité territoriale et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'AUDE..

Fait à Carcassonne, le 22 mars 2013

La responsable de l'Unité Territoriale de l'Aude



Christine CALMELS